

Mesures prises suite aux soupçons de fuite

Les consignes données aux correcteurs de l'épreuve de mathématiques de la série S

- La copie sera notée sur 20.
- L'exercice 1 ne sera pas pris en compte.
- La notation portera donc sur les 3 autres exercices.
 - L'exercice 2 sera désormais noté sur 6 points au lieu de 4.
 - L'exercice 3 sera noté sur 9 points au lieu de 7.
 - L'exercice 4 sera noté sur 5 points : cet exercice est en effet différent selon que le candidat a choisi ou non la spécialité « Mathématiques » et le nombre de points est fixé réglementairement à 5.

Pour chacun de ces exercices, il est demandé de répartir les points redistribués sur les réponses les mieux réussies par les candidats, sur la base de l'échantillon des copies-tests déjà examinées, comme chaque année, dans les commissions d'entente (*ces commissions ont pour objet de préciser les critères de correction ; elles sont animées par les IPR*).

Les recommandations adressées aux jurys de la série S

J'ai demandé aux Recteurs de bien informer les présidents de jurys des décisions que j'ai prises pour la correction de l'épreuve de mathématiques en série S.

Afin de ne pénaliser aucun candidat, une attention particulière sera portée, lors des délibérations, à ceux dont la moyenne générale est à un point d'un des seuils décisifs tels que :

- admission à l'oral (entre 7 et 8),
- obtention au premier tour (entre 9 et 10),
- mentions (respectivement entre 11 et 12, entre 13 et 14, entre 15 et 16).

Devra être particulièrement considéré l'écart produit par une note de mathématiques manifestement éloignée du niveau des candidats tel qu'attesté par leur livret scolaire.

L'ensemble de ces consignes répondent à un objectif clair : faire en sorte qu'aucun élève ne soit lésé par cette fuite.



FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Communiqué national du 23 juin 2011

Signez et faites signer notre pétition [De l'ambition pour l'Ecole](#)

Nous exigeons l'arrêt de la politique de démantèlement de l'Ecole publique !

Chers amis,

Suite à la fuite concernant l'épreuve de mathématiques au bac S et à la décision du ministre d'annuler l'exercice concerné, nous souhaitons vous apporter les informations suivantes.

Nous organisons une conférence de presse à 17h30 avec la FIDL et l'UNL, dans les locaux de la FCPE nationale.

La décision prise par le ministre de l'Éducation nationale ne peut être acceptée, elle ne rétablit pas l'égalité, bien au contraire, voire elle serait illégale, dans le sens où elle change les règles d'attribution du barème. Vous trouverez en pièce jointe la note adressée par le ministère aux correcteurs. Elle prend le problème par le mauvais bout puisqu'elle revient à proposer aux correcteurs les moyens de « réparer » la mauvaise décision. Elle présuppose également que les élèves sont en majorité des fraudeurs, ce qui n'est pas tolérable et va à l'inverse de ce que tout le monde s'accorde à dire sur l'ampleur de la fuite ces dernières heures.

Nous avons pris contact avec notre avocat pour étudier l'hypothèse d'un recours au tribunal administratif, comme cela nous a été demandé. A première vue, il n'est pas certain que les candidats y gagnent quoi que ce soit, le tribunal administratif n'étant aucunement habilité à délivrer le baccalauréat et/ou une quelconque mention. Quoiqu'il en soit, ne pourront attaquer que les candidats concernés et en aucun cas un CDPE ou la fédération nationale.

Selon un article publié en milieu de journée sur le site de Médiapart, un premier recours a été déposé en Conseil d'Etat contre la décision du ministre. Les arguments invoqués sont l'incompétence du ministre pour décider d'un changement de barème d'une épreuve conçue par des enseignants, l'atteinte au principe d'égalité des candidats au baccalauréat et l'impossibilité de modifier les règles gouvernant après le début des épreuves. Le Conseil d'Etat pourrait rendre dans la journée sa décision concernant la recevabilité du recours.

Nous continuons de privilégier une solution alternative à l'annulation pure et simple de l'épreuve, ce qui correspond à la demande des organisations lycéennes et des syndicats enseignants, ainsi que de la majorité des parents qui appellent à la fédération nationale et disent que les candidats sont bien trop stressés pour repasser une épreuve dans de bonnes conditions et craignent qu'un décalage dans la proclamation des résultats n'ait des effets sur l'orientation future des candidats

Nous faisons pression depuis hier sur le ministre, de même que les organisations lycéennes et enseignantes, pour obtenir une autre mesure que celle décidée hier qui lèse les candidats sans rétablir l'égalité entre eux. Plusieurs hypothèses sont envisagées par les uns et les autres, allant de l'attribution des 4 points de l'exercice à tous les candidats à l'abaissement des moyennes d'admissibilité, d'admission et de mention, en passant par une correction de l'exercice avec consignes aux correcteurs pour repérer les signes de fraude.

Pour nous y aider, nous suggérons aux parents et aux candidats malheureux d'adresser des messages au ministère pour dire leur mécontentement, par mail (info-dgesco@education.gouv.fr) ou par téléphone (01 55 55 10 10), en mettant la FCPE nationale et le médiateur académique en copie (adresses disponibles sur la page : <http://www.education.gouv.fr/cid256/adresses-utiles.html>). Il semble possible également de porter plainte contre le fraudeur.

Sachez enfin qu'il existe des soupçons d'autres erreurs ou fraudes concernant d'autres épreuves du Bac S, rien n'étant pour l'instant confirmé par le ministère : fuites présumées pour les épreuves de physique et d'anglais (http://www.lemonde.fr/societe/article/2011/06/23/bac-s-apres-les-maths-l-anglais-et-la-physique-soupconnes-de-fuite_1539561_3224.html), pour lesquelles une enquête administrative du ministère est en cours ; éventuelle fuite également en SVT ; problèmes dans la distribution du sujet de SVT et de physique-chimie ; énoncé erronés en mathématiques□

Les pétitions qui circulent depuis hier demandant, pour les unes, l'annulation de l'épreuve, pour les autres sa correction « comme si de rien n'était », n'émanent bien sûr pas de la FCPE nationale.

Nous vous remercions de bien vouloir faire part de ces informations aux parents d'élèves qui vous contactent et vous interrogent.

Bien cordialement,

Jean-Jacques HAZAN,
Président

Patrice PARTULA,
Secrétaire général